|  |  |
| --- | --- |
| Les moyens de paiement en ligne au Maroc | |
|  |  |
| ***Date de création :*** | ***09/09/2020*** |
| ***Date de révision :*** |  |
|  |  |
| ***Version :*** | ***V1.0*** |
|  |  |
| ***Code :*** | ***Les moyens de paiement en ligne au Maroc*** |
|  |  |
| ***Auteur :*** | ***Amine BARRIMA*** |

# Table des matières

[Table des matières 2](#_Toc52216720)

[1. Introduction 3](#_Toc52216721)

[1.1 Objectifs du document 3](#_Toc52216722)

[1.2 Références 3](#_Toc52216723)

[2. Paiement par carte bancaire 4](#_Toc52216724)

[*2.1* *Le coût* 4](#_Toc52216725)

[2.2 Les pours 4](#_Toc52216726)

[2.3 *Les contres* 4](#_Toc52216727)

[3. Paiement especes 5](#_Toc52216728)

[3.1 Le coût : 0 DH 5](#_Toc52216729)

[3.2 Les pours 5](#_Toc52216730)

[3.3 *Les contres* 6](#_Toc52216731)

[3.4 Exemple de la gestion *de paiement en* liquide chez CITYGOO 6](#_Toc52216732)

[4. Des Règle métier pour le sujet des Paiements chez BlaBlaCar 7](#_Toc52216733)

[*4.1* *Recevoir des paiements »* 7](#_Toc52216734)

[4.1.1 Dois-je déclarer mes paiements aux impôts ? 7](#_Toc52216735)

[4.1.2 Est-ce que BlaBlaCar prend une commission sur mon paiement ? 7](#_Toc52216736)

[4.2 Paiements en ligne 7](#_Toc52216737)

[4.2.1 À quel moment vais-je être débité ? 7](#_Toc52216738)

[4.2.2 Comment sont calculés les frais de réservation ? 8](#_Toc52216739)

[4.2.3 Si le trajet n'a pas eu lieu comme prévu 8](#_Toc52216740)

[4.3 Remboursements 8](#_Toc52216741)

[4.3.1 Quelle est votre politique d’annulation ? 8](#_Toc52216742)

[ Une fonctionnalités covoiturage entre femmes 10](#_Toc52216743)

# Introduction

## Objectifs du document

L’objectif du présent document est de présenter les méthodes de paiement en ligne opérationnelles aujourd’hui au marché marocain, ainsi d’expliquer comment ça marche, combien ça coûte et les pours et les contres de l’utilisation de chacune d’entre elles.

## Références

Les sources utilisées dans l’élaboration de la présente fiche sont :

* <https://fintech.ma/comment-se-faire-payer-en-ligne-tout-savoir-les-moyens-de-paiement-e-commerce-au-maroc-f0b2ff1663d7>

# Paiement par carte bancaire

Pour pouvoir accepter la carte bancaire sur son site il faut passer par ce qu’on appelle un PSP et par le CMI [*cf. “*[*Les acteurs du E-commerce au Maroc*](https://fintech.ma/qui-sont-les-acteurs-du-e-commerce-au-maroc-6a6d8dff2027)*”*] et par une procédure assez lourde. Il faut compter en moyenne 3 à 6 semaines entre l’administratif et l’intégration technique. Les PSP marocains sont MTC, AmanPay, PayZone et F-Pay (un comparatif de ces solutions fera l’objet d’un prochain article).

## *Le coût*

2% pour les cartes marocaines, 3.25% pour les cartes étrangères. Dans les deux cas, 0.5% partent généralement au PSP, et le reste au CMI.

## Les pours

* Simple pour le client, il n’a pas à se déplacer.
* Temps de traitement plutôt rapide. L’argent récolté est généralement reçu un ou deux jours après le paiement par virement du CMI.
* Le paiement se fait en temps réel.
* Possibilité de blocage du montant et de ne débiter le client qu’une fois le service rendu (à la fine du voyage par exemple pour un site de covoiturage)

## *Les contres*

* Plus ou moins compliqué à mettre en place, techniquement et administrativement.
* Le coût. Pas négligeable.
* Trop d’intermédiaires (PSP, CMI, Banque).
* La bancarisation au Maroc reste encore très faible, le nombre de cartes bancaires en circulation aussi et le nombre de payeurs par carte l’est encore plus.
* Problèmes techniques très récurrents.
* Possibilité de fraude.

# Paiement especes

## Le coût : 0 DH

## Les pours

Ce mode de paiement est le moyen de paiement préféré des marocains, il sera le plus utilisé loin devant tous les autres. Et c’est normal, Il ne représente que des avantages pour eux mais (que) beaucoup d’inconvénients pour le processus de règlement coté site.

Le processus à appliquer

-Réserver un trajet

-Payer le conducteur sur place

-Débiter le conducteur à la fin de voyage

Elle sera la plus utilisée loin devant toutes les autres. Et c’est normal, les avantages qu’elle présente pour les acheteurs sont évidents.

## *Les contres*

Un voyageur par exemple peut abandonner son voyage et laisser le conducteur l’attendre sans risque de payer une contrepartie, par contre dans le cas d’un règlement par carte bancaire il serait plus engagé.

## Exemple de la gestion *de paiement en* liquide chez CITYGOO

Lorsque vous faites une demande de trajet, vous pouvez désormais choisir de payer en liquide ou par carte bancaire.

Petite vérification qui s’impose avant de choisir le paiement en liquide, assurez-vous d’avoir le montant exact sur vous. Il n’est pas garanti que les conducteurs aient de la monnaie avec eux.

Comment cela se passe concernant la commission prise par Citygoo ? Vous savez qu’elle représente 15% du montant du trajet (frais bancaires et TVA compris). Pour le paiement en liquide, cette commission sera prélevée directement sur votre compte conducteur. Pendant les premières semaines après le lancement du paiement en liquide, il est donc possible que votre compte se retrouve dans le négatif.

Puis, nous régularisons votre compte. S’il est dans le négatif et que vous voulez faire des trajets payés en liquide, il faudra alors acheter des crédits. Mais on vous expliquera cela on moment voulu

Il faut effectivement que vous ayez au minimum 3,01€ sur votre compte Citygo pour pouvoir réaliser des trajets et récupérer une participation en liquide de la part du passager.

Pour y remédier vous pouvez remettre de l’argent sur votre compte Citygo ou bien accepter des trajets payés en carte bancaire par le passager.

# Des Règle métier pour le sujet des Paiements chez BlaBlaCar

## *Recevoir des paiements »*

### Dois-je déclarer mes paiements aux impôts ?

L’argent que vous recevez via BlaBlaCar pour vos trajets en covoiturage correspond au partage de frais entre particuliers. Ce sont donc des montants non imposables.

### Est-ce que BlaBlaCar prend une commission sur mon paiement ?

Non, nous ne prenons aucune commission sur le montant que vous demandez pour votre trajet ! Si vous demandez 20 euros pour votre trajet, ce sont bien 20 euros qui vous seront reversés.  
  
Les frais de réservation et de TVA (20%) sont payés par le passager pour chaque place réservée au moment de l'enregistrement de sa réservation.  
Nous considérons en effet que le conducteur est celui qui amène l'offre sur le site et que nous ne pouvons lui reverser un montant différent de celui qu'il demande. Et même si nous faisions ce choix, la conséquence quasi certaine et immédiate serait que les conducteurs augmenteraient d'autant leur tarif afin de récupérer ce qu'ils voulaient initialement recevoir pour leur trajet, ce qui impliquerait une hausse immédiate des tarifs demandés.  
  
Le service est donc totalement gratuit pour le conducteur.

## [Paiements en ligne](https://www.blablacar.fr/faq/paiements-en-ligne)

### À quel moment vais-je être débité ?

Nous vous débitons une fois que votre demande de réservation a été acceptée par le conducteur.

Ainsi, si celui-ci a choisi d’activer **l’acceptation automatique** sur son trajet, vous êtes immédiatement débité. Sinon, nous attendons qu’il ait accepté votre demande.

Une fois le trajet effectué, nous versons au conducteur le montant de votre réservation au bout de 24 heures après le trajet.

### Comment sont calculés les frais de réservation ?

Les frais de réservation sont calculés sur la base du montant choisi par le conducteur ou la conductrice au moment de publier son trajet. Le montant visible dans les résultats de recherche prend en compte les frais de réservation, qui incluent eux-mêmes la TVA (20%).

Le montant des frais de réservation correspond à 25% du montant du prix du trajet fixé par le·la conducteur·trice. Les frais de réservation des trajets dont le montant est inférieur ou égal à 5 € sont plafonnés à 1 €.

Par exemple :

Pour un trajet à 10 €, les frais restent à 2,50 € ;

Pour un trajet à 50 € et au-delà, les frais s’élèvent à 12,50 €.

### Si le trajet n'a pas eu lieu comme prévu

Si le trajet se passe comme prévu, le conducteur peut demander son paiement 24 heures après le trajet. Vous n'avez pas besoin de donner de code lorsque vous voyagez en avion ou en train, alors pourquoi devriez-vous le faire lorsque vous voyagez en covoiturage ?  
  
Cependant, la vie est faite de surprises ! Si le trajet n'a pas eu lieu comme prévu, profitez de ce délai de 24 heures pour nous tenir au courant. Vous pouvez le faire à partir de la page « Vos réservations » > « [Historique](https://www.blablacar.fr/rides/history)» sur votre tableau de bord.

Nous ne déduisons pas les frais de réservation du prix du trajet. Le conducteur ou la conductrice reçoit exactement le paiement correspondant au prix fixé de la création de son trajet.

## [Remboursements](https://www.blablacar.fr/faq/refunds)

### Quelle est votre politique d’annulation ?

**Quand peut-on bénéficier d’une compensation ou d’un remboursement ? Tout dépend de qui a décidé d’annuler le trajet et à quel moment l’annulation a eu lieu.**

**- Que se passe-t-il si un passager ou une passagère annule plus de 24 heures avant l’heure de départ ?**

Nous le·la remboursons intégralement à l’exception des frais de réservation.  
  
**- Que se passe-t-il si un passager ou une passagère annule dans les 24 heures avant l’heure de départ prévue ?**  
S’il ou elle a effectué sa réservation plus de 24 heures en avance, nous le·la remboursons à hauteur de 50 %, hors frais de réservation. Nous versons au conducteur ou à la conductrice 50 % du montant de la réservation également, car l’annulation intervient peu de temps avant le trajet.

S’il ou elle a effectué sa réservation dans les 24 heures précédant le trajet et qu’il ou elle annule celle-ci dans les 30 minutes, nous le·la remboursons intégralement à l’exception des frais de réservation.  
  
**- Que se passe-t-il si un passager ou une passagère ne se présente pas le jour du départ ?**  
Nous versons tout de même au conducteur ou à la conductrice l’intégralité du montant de la réservation. Les conducteurs et conductrices n’ont pas à à attendre leurs passagères et passagers indéfiniment, c’est pourquoi il est essentiel de penser à annuler sa réservation s’ils ou elles ne voyagent pas comme prévu.

**- Que se passe-t-il si le conducteur ou la conductrice annule ?**  
Nous remboursons les passagères et passagers intégralement, frais de réservation compris.

**- Que se passe-t-il si le conducteur ou la conductrice n’a pas annulé le trajet alors qu’il ou elle aurait dû ?**  
Il est nécessaire que les passagères et passagers nous disent que le trajet n’a pas eu lieu depuis la page [Réservations](https://www.blablacar.fr/rides) de leur profil et ce, dans les 24 heures suivant l’heure de départ prévue. Il faudra  choisir une raison parmi celles proposées et nous apporter une explication détaillée.

Nous laisserons 7 jours au conducteur ou à la conductrice pour confirmer ou contester cette explication.  
En cas de confirmation, nous remboursons intégralement les passagères et passagers, frais de réservation compris. La somme remboursée sera la même que si le conducteur ou la conductrice avait annulé directement.  
En cas de contestation, nous lui demanderons de nous donner sa propre version des faits. Notre équipe s’occupera alors de rembourser chacun et chacune en fonction de notre politique d’annulation. Surveillez régulièrement vos e-mails, nous pourrions avoir besoin de plus d’informations de votre part.

**Lien utile**

<https://www.blablacar.fr/faq>

<https://govoiturage.tn/home>

# Une fonctionnalités covoiturage entre femmes